



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CHU de Lille et l'Agence Régionale de Santé ouvrent une cellule de régulation périnatale

Depuis le 2 janvier 2020, l'antenne du Nord des Hauts-de-France de la nouvelle cellule de régulation périnatale régionale a vu le jour au sein du CHU de Lille. Destinée à réguler les transferts entre hôpitaux des femmes enceintes, des femmes ayant accouché ou des nouveau-nés, cette cellule offre l'avantage de mieux organiser des transferts qui reposaient jusqu'alors sur les équipes médicales des établissements concernés.



Ce sont donc désormais des sages-femmes qui organisent ces transferts, depuis une cellule d'appels téléphoniques située dans les locaux du SAMU du Nord, en lien avec les obstétriciens, anesthésistes, pédiatres, mais aussi avec les médecins régulateurs du SAMU notamment pour le choix du mode de transport.

L'antenne lilloise de régulation périnatale est ouverte 24h/24 et 7j/7. Le dispositif de régulation périnatale des Hauts-de-France comporte par ailleurs une autre antenne installée au CHU d'Amiens, pour la régulation des transferts en ex-Picardie.

Rendre le temps médical à la prise en charge des patients, en déchargeant les équipes de l'organisation de ces transferts, est un des objectifs affichés par le dispositif. Mais ce n'est pas le seul.

Cette cellule d'appels permet également de sécuriser les transferts inter-hospitaliers, de les prioriser selon leur degré d'urgence, et de mettre en place des procédures communes à tous les hôpitaux concernés. Elle permet aussi de s'assurer que les femmes enceintes, les mères et les nouveaux nés soient pris en charge au bon endroit selon leur pathologie, mais aussi leur lieu de domicile. Pour ce faire, les sages-femmes de la cellule auront une vue sur l'ensemble des lits disponibles dans les services néonataux du Nord des Hauts-de-France. Une activité de veille sanitaire est également assurée par ces professionnels de la périnatalité.

Le numéro d'appel dédié de la cellule de régulation périnatale a été communiqué à l'ensemble des hôpitaux ayant une activité de périnatalité dans le Nord et le Pas-de-Calais.

La cellule de régulation périnatale ne vient évidemment pas remplacer le 15, toute urgence vitale devant continuer à passer par le SAMU. Mais elle offre la possibilité d'une meilleure fluidité dans les transferts périnataux, et d'une prise en charge plus adaptée et sécurisée pour les jeunes mères et leurs nourrissons.

Contact presse :

Direction de la communication - CHU de Lille
Audrey STANEK : 03 20 44 49 23 / audrey.stanek@chru-lille.fr